

## Code d'éthique

## Sommaire

<b>MESSAGE DE NOTRE PDG.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>CONFORMITÉ.....</b>	<b>4</b>
À qui s'adresse le Code d'éthique de Woodside ?.....	4
Formation.....	4
Infractions au Code d'éthique.....	5
Signalement des infractions au Code d'éthique.....	5
Contrôle de la conformité .....	6
<b>MISSION, VISION ET VALEURS .....</b>	<b>6</b>
Mission de Woodside .....	6
Vision de Woodside.....	6
Orientations stratégiques de Woodside .....	6
Valeurs de Woodside .....	6
<b>RÈGLES DU CODE D'ÉTHIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>NOTRE ACTIVITÉ : GESTION DURABLE DE NOS ACTIVITÉS.....</b>	<b>8</b>
Hygiène, sécurité, environnement et qualité .....	8
Environnement.....	8
<b>NOTRE PERSONNEL : ENVIRONNEMENT ET PRATIQUES DE TRAVAIL.....</b>	<b>9</b>
Pratiques en matière d'emploi .....	9
Déplacements .....	9
Aptitude au travail .....	9
Confidentialité .....	10
<b>NOS INFORMATIONS : RESPECT ET PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES .....</b>	<b>10</b>
Informations confidentielles .....	11
Informations exclusives : utilisation et protection de la propriété intellectuelle de Woodside .....	11
Communication d'informations aux actionnaires et au marché financier.....	12
Interdiction du délit d'initié .....	12
Utilisation des systèmes informatiques.....	13
Réseaux sociaux.....	13
<b>NOS ACTIFS : UTILISATION ET PROTECTION DE NOS ACTIFS ET PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE .....</b>	<b>13</b>
Utilisation et protection des actifs de Woodside.....	13
Utilisation et protection des opportunités du Groupe .....	14
Politiques et procédures comptables.....	14
Gestion des risques.....	15

**NOS PARTENAIRES : RESPECT ET COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES**

<b>COMMERCIAUX.....</b>	<b>15</b>
Conflits d'intérêts et engagements externes.....	15
Pratiques commerciales.....	17
Lutte contre la corruption.....	17
Gestion des agents et représentants locaux.....	18
Gestion des fournisseurs, sous-traitants et participants à notre joint-venture.....	18

**LE GOUVERNEMENT.....**

Respect des lois et réglementations.....	19
Recherche d'un avis juridique.....	19
Pratiques commerciales et lois antitrust.....	19
Échanges avec les organismes de régulation et les représentants du gouvernement.....	20

**NOS COMMUNAUTÉS.....**

Investissement social.....	22
Initiatives en faveur des autochtones.....	22
Initiatives en faveur des clients.....	22

## **MESSAGE DE NOTRE PDG**

La vision de Woodside est d'être un leader mondial du secteur pétrolier et gazier en amont.

Ainsi, notre réussite dépend non seulement de ce que nous faisons, mais de la manière dont nous le faisons.

Dans chacune de ses actions, Woodside s'engage à agir de manière exemplaire. Le présent Code d'éthique énonce les règles et comportements que nous sommes tous appelés à adopter. Il s'applique aux administrateurs, directeurs, collaborateurs et sous-traitants en poste, indépendamment de leur fonction ou de leur lieu de travail au sein de Woodside.

Nous sommes convaincus qu'un comportement éthique est indissociable de la réussite commerciale ou, plus simplement, nous pensons que nos valeurs sont créatrices de « valeur ».

Le Code d'éthique repose sur nos valeurs d'intégrité, de respect, de travail durable, de collaboration, de discipline et d'excellence. Il constitue un guide pratique sur les normes d'éthique professionnelles en vigueur chez Woodside. Il sert également à clarifier notre approche.

Je vous encourage tous à prendre le temps de lire ce Code d'éthique afin de comprendre ce que nous attendons de vous et des personnes avec lesquelles vous travaillez.

La création et la promotion d'un environnement qui encourage un comportement éthique permettra à Woodside de s'imposer comme un partenaire de choix et un lieu où il fait bon travailler. Nous ouvrons la voie à un succès durable.

Je vous remercie.

Peter Coleman

Président-Directeur général

## INTRODUCTION

Le Code d'éthique de Woodside est un élément clé de ce que nous sommes, de ce que nous faisons et de la façon dont nous nous comportons.

Il repose sur les valeurs de Woodside énoncées dans le Woodside Compass. Il présente les principes, pratiques et normes de comportement personnel et professionnel en vigueur chez Woodside.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration. Il est complété par des politiques approuvées par le Conseil et des normes, processus et procédures établis par la direction. Ceux-ci vous apportent des conseils pratiques sur les principes, pratiques et règles que vous êtes tenus de respecter. Ils sont composés des politiques, attentes, procédures, directives et outils contenus dans le système de gestion de Woodside.

## CONFORMITÉ

### À qui s'adresse le Code d'éthique de Woodside ?

#### Champ d'application

Le Code d'éthique s'applique sur le lieu de travail, lors d'événements ainsi qu'aux activités en dehors du service, liées à votre emploi.

#### Responsabilité personnelle

Toute personne travaillant pour Woodside, y compris les administrateurs, directeurs, cadres, responsables, superviseurs, collaborateurs et sous-traitants (lorsqu'ils ont une obligation contractuelle à cet égard) doivent se conformer au Code d'éthique de même qu'aux politiques et à tout processus, norme et procédure lié à leurs activités professionnelles quotidiennes.

#### Responsabilité des superviseurs

Outre le respect du Code d'éthique à titre personnel :

- Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer que les collaborateurs, sous-traitants, consultants, agents et partenaires sous votre supervision connaissent le Code d'éthique ;
- Vous devez promouvoir un environnement qui encourage un comportement éthique et le respect du Code d'éthique ;
- Chaque fois que cela est possible et approprié, vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer que tout contrat conclu avec des sous-traitants, consultants, agents et partenaires leur impose des obligations appropriées quant au respect du Code d'éthique.

Les superviseurs confirmés doivent également certifier leur conformité personnelle au Code d'éthique et celle des personnes travaillant sous leur supervision.

#### Responsabilités des administrateurs

Les administrateurs sont tenus de certifier la conformité au Code d'éthique chaque année.

#### Formation

Au moment de votre entrée en fonction, vous êtes tenu de suivre une formation sur le Code d'éthique. Chaque année, vous devrez également participer à un cours de recyclage.

Le personnel des prestataires de services (tel que défini dans la Directive relatives au personnel du prestataire de services) doit également suivre une formation au Code d'éthique au début de la prestation de services à Woodside et suivre tous les ans un cours de recyclage sur le Code d'éthique pendant toute la durée de la prestation de services à Woodside.

Les dossiers de formation sont conservés sous forme électronique et contrôlés par le Directeur juridique de Woodside.

### **Infractions au Code d'éthique**

Woodside applique une tolérance zéro pour les comportements contraires à l'éthique. En cas d'allégations d'infractions au Code d'éthique, une enquête sera menée et des mesures disciplinaires seront prises lorsque la réalité de l'infraction sera établie.

Des mesures disciplinaires seront prises à votre rencontre si vous :

- enfreignez directement le Code d'éthique (notamment par des comportements inappropriés ou illégaux lors d'un événement professionnel ou d'activités en dehors du service lié à votre emploi) ;
- approuvez un acte ou cautionnez le comportement d'une autre personne qui enfreint le Code d'éthique ;
- avez connaissance d'une infraction au Code d'éthique commise par un tiers, mais ne la signalez pas, sans raison valable.

La nature de la mesure disciplinaire dépendra de la gravité de l'infraction et pourra aller des réprimandes et avertissements formels à la rétrogradation ou au licenciement.

Si vous enfreignez le Code d'éthique et que vos actes enfreignent également une loi ou réglementation applicable, Woodside pourra également transmettre l'affaire aux instances responsables de l'application des lois pour examen. Woodside ne paiera aucune amende qui vous serait infligée pour une telle infraction si la responsabilité est due à votre mauvaise foi.

### **Signalement des infractions au Code d'éthique**

Vous êtes tenu de signaler immédiatement toute infraction réelle ou supposée au Code d'éthique. Les signalements seront examinés par un collaborateur expérimenté de Woodside.

Si vous avez des doutes sur la conformité de vos actions ou de celles d'un collaborateur, d'un collègue ou d'un sous-traitant au Code d'éthique, vous devez en faire part à/au :

- votre superviseur direct ou un autre membre confirmé de votre entité opérationnelle ou fonctionnelle ;
- votre responsable des ressources humaines (ou un autre membre confirmé de l'équipe RH) ;
- le conseiller sur la lutte contre la fraude et la corruption ;
- un membre du service juridique ;
- le directeur de l'audit interne ; ou
- le PDG.

Les rapports seront traités conformément à la [Politique d'alerte de Woodside](#).

Si vous préférez ne pas contacter l'une des personnes mentionnées ci-dessus, si vous avez l'impression que vos préoccupations antérieures n'ont été traitées de manière adéquate ou si vous souhaitez signaler un problème de façon anonyme, vous pouvez contacter la ligne d'assistance de Woodside (STOPLINE). La ligne d'assistance de Woodside est gérée par un prestataire de services externe conformément à la [Politique d'alerte de Woodside](#).

Vous ne subirez aucune forme de rétorsion, représailles ou préjudice pour avoir fait part de votre préoccupation ou fait de bonne foi le signalement d'une éventuelle infraction au Code d'éthique ; et tout collaborateur de Woodside qui engagerait des représailles à votre rencontre fera l'objet de mesures disciplinaires. De plus, tout collaborateur de Woodside qui divulguerait de manière irrégulière ou illégale votre identité ou des informations permettant de vous identifier peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

## **Contrôle de la conformité**

Des rapports sur le nombre et le type d'incidents identifiés, avec des détails sur la nature et les résultats de toute enquête menée, seront transmis au :

- PDG (ou ses représentants) et au responsable de l'audit interne, de façon régulière ; et
- Comité d'audit et des risques et aux autres administrateurs de Woodside tous les six mois.

Les rapports sur les appels reçus sur la ligne d'assistance de Woodside et les enquêtes menées en relation avec ceux-ci seront également fournis par le prestataire de la ligne d'assistance de Woodside conformément à la [Politique d'alerte](#) de Woodside.

Pour permettre la préparation de ces rapports, toute personne faisant l'objet d'un signalement pour une infraction présumée au Code d'éthique doit fournir au Directeur juridique un résumé de la norme ou du principe qu'elle est supposée avoir enfreint, les circonstances factuelles de l'infraction et toute mesure prise à la suite de l'infraction présumée ou de l'enquête. Le rapport au Directeur juridique ne communiquera pas l'identité de la(des) personne(s) qui a(ont) signalé l'infraction présumée, sauf si elle(s) a(ont) consenti à être identifiée(s).

## **MISSION, VISION ET VALEURS**

### **Mission de Woodside**

Offrir aux actionnaires des retours sur capitaux élevés.

### **Vision de Woodside**

Notre objectif est d'être un leader mondial du secteur pétrolier et gazier en amont.

### **Orientations stratégiques de Woodside**

Nous consacrer sans relâche à optimiser nos activités de base, à accroître la valeur de notre portefeuille et à développer notre marché.

### **Valeurs de Woodside**

Nous sommes une société australienne à la vision globale, à la fois résiliente, déterminée et courageuse. Nous sommes convaincus qu'en faisant ce qui est juste et en vivant chaque jour selon nos valeurs, nous pouvons obtenir les meilleurs résultats.

#### **Intégrité**

Nous sommes ouverts, honnêtes et justes. Nous respectons chacun de nos engagements.

#### **Respect**

Nous donnons sa chance à chacun. Nous sommes à l'écoute.

#### **Travail durable**

Nous sommes ici pour rester. Nous veillons les uns sur les autres, sur nos communautés et sur l'environnement. Nous nous protégeons les uns les autres.

#### **Collaboration**

Nous formons une seule et même équipe. Nous créons des partenariats à long terme.

#### **Discipline**

Nous respectons les règles. Nous fixons des objectifs et nous nous y tenons.

## **Excellence**

Nous obtenons d'excellents résultats. Nous apprenons. Nous nous améliorons. Nous avons le courage de faire ce qui est juste.

## RÈGLES DU CODE D'ÉTHIQUE

### NOTRE ACTIVITÉ : GESTION DURABLE DE NOS ACTIVITÉS

Woodside reconnaît que de bonnes performances en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de qualité (HSEQ) sont essentielles à sa réussite et au maintien de sa croissance. Notre but est d'être reconnu en tant que leader de l'industrie en matière d'HSEQ grâce à la gestion durable de nos activités en lien avec notre main-d'œuvre, nos communautés et l'environnement.

Nous focalisons nos efforts sur la santé et la sécurité, car nous estimons que chacun a le droit de rentrer chez soi en bonne santé.

Nous nous engageons à gérer nos activités en réduisant les effets négatifs sur l'environnement, tout en assurant un juste équilibre entre les besoins économiques et sociaux du développement durable.

Nous renforçons la qualité par notre façon de travailler pour atteindre les résultats prévus et gérer les risques de notre activité.

#### Hygiène, sécurité, environnement et qualité

Nous sommes convaincus que les maladies professionnelles et les incidents liés à la sécurité personnelle et aux processus, sont évitables.

Nous sommes ouverts et transparents dans nos rapports de performances HSEQ. Nous définirons, mesurerons et analyserons nos cibles et objectifs afin d'encourager l'amélioration continue.

Nous comptons sur vous pour entretenir une culture dans laquelle chacun connaît ses obligations HSEQ et se sent autorisé à parler et intervenir sur ces questions.

Vous devez inclure des considérations HSEQ à la planification des activités et à la prise de décision. Vous devez intégrer les exigences HSEQ lors de la conception, l'achat, la construction et la modification des équipements et des installations.

Vous devez comprendre et respecter la [Politique relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la qualité](#) de Woodside, ainsi que les lois et règlements applicables à votre fonction spécifique et, en l'absence de loi, appliquer des normes responsables.

Les attentes de Woodside en matière de gestion et de performances HSEQ sont décrites dans ses [Attentes](#) et sa [Politique relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la qualité](#), ainsi que dans ses processus et contrôles connexes.

#### Environnement

Nous reconnaissons que la compréhension et la protection de l'environnement dans lequel nous opérons font partie de nos valeurs fondamentales et sont essentielles au maintien de notre permis d'exploitation. La réussite à long terme de notre entreprise dépend de notre capacité à gérer et à minimiser l'impact potentiel de nos activités.

Nous nous engageons à gérer nos activités de manière à réduire les effets négatifs sur l'environnement, tout en assurant un juste équilibre entre les besoins économiques et sociaux du développement durable.

Les attentes de Woodside en matière de gestion et de performances environnementales sont décrites dans sa [Politique relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la qualité](#), ainsi que dans ses processus et contrôles connexes.



## NOTRE PERSONNEL : ENVIRONNEMENT ET PRATIQUES DE TRAVAIL

Nous nous engageons à faire de Woodside un lieu où il fait bon travailler. Nous savons que notre capacité à offrir des retours sur capitaux élevés à nos actionnaires dépend de notre capacité à attirer et fidéliser un personnel motivé, diversifié et très performant.

### Pratiques en matière d'emploi

Nous reconnaissons qu'un personnel talentueux et diversifié est un avantage concurrentiel décisif et nous nous efforçons de créer un environnement sûr, stimulant et exempt de toute forme de discrimination illégale, de harcèlement ou de comportement inapproprié. Nous respectons votre droit à la liberté d'association.

Notre politique consiste à recruter et gérer nos collaborateurs en fonction de leurs compétences et leurs performances, indépendamment de leur âge, nationalité, race, sexe, croyance religieuse, sexualité, capacité physique ou antécédents culturels.

Vous êtes tenu de :

- traiter toute personne conformément aux valeurs de Woodside ;
- comprendre les comportements importants pour Woodside et prendre des mesures pour empêcher et faire cesser la discrimination, l'intimidation et le harcèlement ;
- encourager la diversité et l'inclusion dans vos actions et vos échanges ; et
- soutenir l'inclusion et la diversité dans le recrutement, la formation et la gestion de notre personnel.

Vous trouverez plus d'informations dans la [Politique relative à l'inclusion et la diversité](#) de Woodside.

### Déplacements

Les déplacements en lien avec les activités de Woodside sont appelés « voyages d'affaires » et englobent les participations à des formations et conférences. Vous devez vous assurer que ces voyages d'affaires répondent aux besoins de l'entreprise, tout en étant sûrs et économiques.

Vous devez organiser et effectuer tous les voyages d'affaires conformément aux procédures de Woodside, ainsi qu'aux processus et contrôles connexes.

### Aptitude au travail

Dans l'accomplissement de vos missions, nous attendons de vous que vous soyez apte au travail. Autrement dit, vous devez être en état, tant physique que psychologique, d'effectuer les tâches qui vous sont confiées avec compétence et d'une façon qui ne compromet ni votre santé et votre sécurité ni celle des autres.

Votre aptitude au travail peut être altérée par différents facteurs, notamment la consommation d'alcool ou autres drogues.

Conformément à la [Procédure de surveillance médicale et sanitaire](#) de Woodside, vous êtes tenu de :

- travailler et assister aux événements professionnels dans un état vous permettant d'effectuer vos tâches sans risque pour vous ou pour les autres ;
- vous comporter de manière responsable en ce qui concerne la consommation de médicaments, d'alcool et de tabac au travail, que ce soit dans les tâches réalisées pour Woodside ou à l'occasion d'activités parrainées par Woodside ;
- vous abstenir d'acheter, de servir ou de consommer de l'alcool dans toute activité parrainée par Woodside si cela va à l'encontre des coutumes, de la culture ou des croyances religieuses de toute communauté locale dans laquelle a lieu cette activité ; et

- ne pas faire un mauvais usage de médicaments sur ordonnance, ni utiliser, posséder, distribuer ou vendre des substances illicites au travail, que ce soit dans les tâches réalisées pour Woodside ou à l'occasion d'activités parrainées par Woodside.

L'alcool n'est, en aucune circonstance, autorisé sur un site d'exploitation, de construction, d'exploration, de forage ou sismique, ou sur un navire. Il n'est autorisé que dans les bureaux de Woodside avec l'approbation préalable du PDG, pourvu qu'il soit servi et consommé avec modération.

De l'alcool peut être servi au cours d'activités parrainées par Woodside, sous réserve que le responsable fonctionnel ou opérationnel ait approuvé l'achat d'alcool avant que la dépense ne soit engagée, et que celui-ci veille à ce qu'il soit servi et consommé avec modération.

On peut vous demander de vous soumettre à un test d'alcoolémie ou un test de dépistage de drogue, qui peut comprendre un alcootest ou une analyse d'urine. Le principal objectif du test d'alcoolémie ou du test de dépistage de drogue est de décourager les abus, d'offrir une aide et de donner accès à un traitement confidentiel.

L'inefficacité au travail due à la consommation d'alcool ou de stupéfiants, ou à une grave déficience créant un risque pour la sécurité, est considérée comme une faute grave.

Vous n'êtes pas autorisé à fumer dans les bureaux de Woodside, ni sur un site d'exploitation, de construction, d'exploration ou de forage ou sismique, ni sur un navire (ailleurs que dans les espaces fumeurs).

Vous trouverez plus d'informations dans la [Procédure de surveillance médicale et sanitaire](#) de Woodside.

## **Confidentialité**

Woodside recueille, utilise, communique et conserve des informations à caractère personnel dans le cadre de ses activités, y compris sur ses collaborateurs et sous-traitants. Nous nous engageons à reconnaître et respecter la confidentialité dans le cadre de la gestion des informations à caractère personnel. Vous trouverez plus d'informations dans la Déclaration de confidentialité de Woodside.

Vous devez assurer la sécurité des informations à caractère personnel et une gestion de ces données conforme à la Déclaration de confidentialité de Woodside et aux exigences de la loi applicable.

## **Obligations d'un administrateur ou d'un directeur**

Si vous êtes administrateur ou directeur de Woodside, vous devez respecter vos obligations légales au titre de la législation applicable, y compris les obligations générales comme :

- agir de bonne foi au mieux des intérêts de la société ; et
- faire preuve de prudence et d'une diligence raisonnable dans l'exercice de vos pouvoirs et l'accomplissement de vos obligations.

Si vous souhaitez savoir si vous faites partie des directeurs ou connaître l'étendue de vos obligations, demandez conseil à un membre du service juridique de Woodside.

## **NOS INFORMATIONS : RESPECT ET PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET EXCLUSIVES**

Les informations de Woodside sont des ressources précieuses qui doivent être protégées.

## Informations confidentielles

Vous pouvez avoir accès à des informations confidentielles de Woodside ou en prendre connaissance. Les informations confidentielles comprennent toutes les informations sur les activités, résultats ou projets de Woodside qui ne sont généralement pas accessibles au public. Il peut s'agir d'informations financières, commerciales ou techniques, d'appels d'offres, de stratégies contractuelles, de plans contractuels, de fichiers clients, plans d'affaires, dessins, schémas, techniques, procédés ou de toute autre forme de propriété intellectuelle.

Si vous avez connaissance d'informations confidentielles, vous devez :

- préserver la confidentialité de ces informations ;
- appliquer les politiques et procédures relatives à la sécurité des informations de Woodside, notamment la [Procédure sur les conditions d'utilisation des systèmes informatiques](#) ;
- accéder à ces informations uniquement dans le cadre de votre fonction et de vos responsabilités au sein de Woodside ;
- vous assurer que ces informations ne sont utilisées qu'à des fins autorisées et sont protégées contre le vol, les usages non autorisés ou inappropriés, y compris les bénéfices personnels ou les divulgations non autorisées ;
- signaler rapidement toute perte ou divulgation non autorisée de ces informations à votre responsable hiérarchique.

La protection des informations confidentielles de Woodside dépend de la sensibilisation et de la vigilance des collaborateurs et sous-traitants et du personnel des prestataires de services de Woodside. Aucune information confidentielle de Woodside ne doit être divulguée sans :

- avoir obtenu l'autorisation de Woodside et respecter la [Politique relative à la communication avec les marchés et l'information continue](#) de Woodside (complétée par des processus et procédures) ; et
- conclure, si nécessaire, un accord de confidentialité avec le bénéficiaire.

Les responsables et superviseurs de chaque entité opérationnelle et fonction sont chargés de veiller à la mise en place d'accords appropriés pour protéger les informations confidentielles.

Vos obligations de confidentialité se poursuivent après la fin votre contrat de travail ou engagement chez Woodside, quand vous devez restituer toutes les informations confidentielles à votre supérieur hiérarchique.

Vous trouverez de plus amples informations dans la [Procédure relative à la gestion du cycle de vie des informations](#) et la [Procédure de gestion de la sécurité](#) de Woodside.

## Informations exclusives : utilisation et protection de la propriété intellectuelle de Woodside

Vous pouvez participer à la recherche et au développement de produits, de procédés ou d'autres innovations (ou avoir accès aux résultats de ces activités de recherche et développement ou en être informé).

Ces informations sont exclusivement réservées à Woodside (et doivent être traitées de la même manière que les autres informations confidentielles de Woodside).

Ces informations (ainsi que tous les travaux, idées, concepts, dessins, inventions, modèles, développements et améliorations apportés ou élaborés au cours de votre emploi ou en utilisant le temps, les matériaux, les installations ou d'autres ressources de Woodside) appartiennent à Woodside.

Par conséquent, vous devez traiter la propriété intellectuelle connexe comme appartenant à Woodside, que ce soit pendant et après votre contrat de travail ou engagement dans la société et, sur demande, céder tout droit sur cette propriété intellectuelle à Woodside.

Vous trouverez de plus amples informations dans la [Procédure de gestion de la propriété intellectuelle](#).

## **Communication d'informations aux actionnaires et au marché financier**

En tant que société cotée à l'ASX, Woodside a des obligations d'information continue et périodique sur la société et ses activités.

Nous nous engageons à :

- transmettre aux actionnaires et au marché des informations complètes en temps opportun sur les activités de Woodside ;
- respecter les obligations d'information générale et continue figurant dans les Règles de cotation de l'ASX et le *Corporations Act* (ainsi que toute autre obligation applicable à Woodside) ;
- empêcher la communication sélective ou fortuite d'informations sensibles sur le cours des matériaux ; et
- assurer que toutes les parties prenantes aient la même possibilité de recevoir les informations à destination du public émises par Woodside.

Afin de respecter ses obligations d'information, Woodside a mis en place une [Politique relative à la communication avec les marchés et l'information continue](#), qui définit votre responsabilité individuelle s'agissant du respect par Woodside de ses obligations d'information.

Le non-respect de ces obligations d'information peut entraîner la suspension de la cotation des actions de Woodside ou, dans des circonstances exceptionnelles, la radiation des opérations à l'ASX.

Une violation des dispositions du *Corporations Act* sur l'information peut constituer une infraction pénale pour laquelle Woodside peut se voir infliger une amende ou être tenue de payer des dommages-intérêts. Les administrateurs, directeurs, collaborateurs et conseillers de Woodside peuvent également être passibles d'amendes élevées, voire même être condamnés à des peines de prison, s'ils sont concernés par une violation des dispositions relatives à l'information continue.

## **Interdiction du délit d'initié**

La loi interdit toute transaction sur les actions d'une société aux personnes en possession d'informations privilégiées. C'est ce que l'on appelle « un délit d'initié » et il s'agit d'une infraction grave en vertu du *Corporations Act*. Une information privilégiée est :

- une information qui n'est pas généralement à la disposition de personnes qui investissent régulièrement dans les valeurs mobilières ; et
- une information qui, si elle était connue de tous, influencerait ou serait susceptible d'influencer les personnes qui investissent régulièrement dans les valeurs mobilières, dans leur décision de souscrire, d'acheter ou de vendre ou non des titres.

Vous pouvez, du fait de votre travail ou de votre engagement chez Woodside, avoir accès à des informations privilégiées sur Woodside ou une autre entreprise, ou en prendre connaissance. Ces informations sont confidentielles (et doivent être traitées de la même manière que d'autres informations confidentielles de Woodside).

En plus de vos obligations de confidentialité, si vous êtes en possession d'informations privilégiées sur Woodside ou d'autres sociétés, vous devez vous abstenir d'acheter, de vendre ou d'effectuer des transactions sur ces titres, ou de communiquer ces informations privilégiées à toute personne susceptible de les utiliser pour des transactions sur des valeurs mobilières. D'autres restrictions et obligations sont imposées aux personnes identifiées comme « Collaborateurs interdits de négociation ».

La violation du *Corporations Act* (ou d'une loi équivalente dans d'autres pays) peut entraîner une responsabilité pénale ou civile.

Vous trouverez de plus amples informations, notamment sur les obligations et restrictions pour les Collaborateurs interdits de négociation, dans la [Politique relative à la négociation de titres](#) de Woodside.

## Utilisation des systèmes informatiques

Vous pourrez accéder aux informations et utiliser les systèmes informatiques de Woodside pour dans le cadre de vos fonctions. Cela peut comprendre l'utilisation d'appareils numériques tels que des ordinateurs, ordinateurs portables, tablettes, téléphones portables, photocopieurs et télécopieurs.

Toute information créée en utilisant les systèmes informatiques de Woodside ou stockée sur ceux-ci appartient à Woodside.

Vous ne pouvez accéder et utiliser les informations demandées que dans le cadre de vos fonctions. Vous ne devez pas chercher à tirer profit des informations appartenant à Woodside ou des systèmes informatiques de Woodside pour en retirer un gain personnel ou pour faire concurrence à Woodside.

Vous êtes tenu de respecter la [Procédure sur les conditions d'utilisation des systèmes informatiques](#) de Woodside et d'utiliser ses systèmes informatiques de façon sûre, efficace, licite conformément aux valeurs de Woodside.

L'utilisation personnelle occasionnelle des systèmes informatiques de Woodside est autorisée, sous réserve qu'elle n'interfère pas avec l'exécution de vos obligations professionnelles et respecte la [Procédure sur les conditions d'utilisation des systèmes informatiques de Woodside](#).

## Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux offrent une plateforme qui permet de partager et d'amplifier la vision, les valeurs et les messages externes de Woodside.

Si vous échangez sur les réseaux sociaux ou menez des activités de réseau en ligne pour la société qui font référence aux intérêts de Woodside, notamment à l'activité de la société, ses produits, son personnel, ses actifs et ses opérations, vous devez respecter le Code d'éthique et la [Procédure sur les conditions d'utilisation des systèmes informatiques de Woodside](#).

Seule la fonction Affaires générales de Woodside est autorisée à gérer l'utilisation des canaux officiels de Woodside sur les réseaux sociaux. Nous vous encourageons à partager les publications officielles de Woodside sur les réseaux sociaux, mais vous devez faire preuve de bon sens et de jugement en ce qui concerne la publication de contenu sur les sites des réseaux sociaux. Si vous utilisez les sites de réseaux sociaux à des fins personnelles, vous devez vous assurer que votre contenu personnel n'est pas attribué à Woodside ni présenté comme un point de vue ou une opinion de Woodside. En outre, lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, vous êtes tenu de toujours respecter la vie privée des autres et de ne pas publier aucun contenu personnel susceptible d'être considéré comme offensant.

Vous trouverez davantage de recommandations (notamment des informations sur les bonnes pratiques relatives à certains réseaux sociaux) dans les Recommandations relatives aux réseaux sociaux de Woodside.

## NOS ACTIFS : UTILISATION ET PROTECTION DE NOS ACTIFS ET PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

### Utilisation et protection des actifs de Woodside

Vous avez la responsabilité de protéger les actifs de Woodside qui sont sous votre contrôle. Cela peut comprendre les fonds, biens immobiliers ou équipements de la société, y compris le matériel

informatique. Ces actifs ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles et vous devez prendre les précautions appropriées pour prévenir le vol, les dommages ou l'utilisation abusive des actifs de Woodside.

Vous êtes tenu d'utiliser les fonds de Woodside pour les dépenses professionnelles de manière raisonnable et parfaitement conforme au [Manuel des pouvoirs](#) et à la [Procédure de passation des marchés](#). Les dépenses doivent être déclarées avec exactitude et en temps opportun. Des dossiers précis et vérifiables sur toutes les transactions financières liées à Woodside doivent être conservés conformément à la [Procédure de passation des marchés](#) et à la [Procédure de gestion financière](#). Aucune donnée ne peut être entrée dans les livres de Woodside qui fausse ou déguise la nature véritable d'une quelconque transaction. La présentation d'une note de frais frauduleuse est considérée comme une faute grave.

L'utilisation abusive d'actifs de Woodside constitue un vol et/ou une escroquerie.

Le vol comprend l'utilisation non autorisée d'actifs appartenant à Woodside à des fins qui ne concernent pas l'entreprise et le retrait non autorisé d'informations, d'équipements, de fournitures ou d'autres ressources appartenant à Woodside. Vous devez demander les autorisations nécessaires pour vendre, prêter ou faire don d'actifs appartenant à Woodside.

La fraude comprend généralement certaines formes d'action malhonnête, de tromperie, de vol, de fausses déclarations ou faux documents, d'abus de confiance ou de faute intentionnelle dans le but d'obtenir de l'argent ou autre avantage. Un acte frauduleux, délibéré ou par imprudence, peut avoir de graves conséquences pour vous comme pour Woodside, notamment une perte de chiffre d'affaires et d'accès au financement, le retrait de licences, des litiges, des actions civiles en recouvrement (par exemple, les mesures prises par les services de répression pour récupérer le produit d'un délit) et des atteintes à la réputation.

Si vous êtes impliqué dans un vol ou toute autre action frauduleuse, vous êtes passible de sanctions disciplinaires et éventuellement de poursuites pénales.

Tout acte de vol ou de fraude doit, en toutes circonstances, être signalé conformément aux procédures établies à la section « Signalement des infractions au Code d'éthique » ci-dessus.

Vous trouverez davantage d'informations sur le contrôle de la fraude et de la corruption dans la [Procédure de contrôle de la fraude et de la corruption](#).

## **Utilisation et protection des opportunités du Groupe**

Vous ne devez ni rechercher ni tirer profit d'opportunités d'affaires résultant de votre accès aux informations ou aux biens de Woodside ou de votre fonction au sein de Woodside.

Vous ne devez pas chercher à tirer profit des informations appartenant à Woodside ou de votre fonction au sein de Woodside pour en retirer un gain personnel ou pour faire concurrence à Woodside.

## **Politiques et procédures comptables**

Les procédures financières et les systèmes de contrôle interne de Woodside réalisent l'enregistrement, le traitement et la communication des informations financières conformément au *Corporations Act*, aux Règles de cotation publiées par ASX Limited, aux normes comptables australiennes et autres exigences professionnelles d'information obligatoire.

Vous trouverez des informations concernant l'indépendance des commissaires aux comptes dans la [Politique de commissariat aux comptes](#) de Woodside, complétée par les [Recommandations aux commissaires aux comptes](#).



## **Gestion des risques**

Les politiques et procédures de Woodside concernant les risques et le contrôle interne, la gestion et la surveillance des risques, les profils de risque, l'évaluation de l'efficacité de la gestion des risques, ainsi que la conformité et le contrôle, sont définis dans la [Politique de gestion des risques de Woodside](#).

## **NOS PARTENAIRES : RESPECT ET COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX**

Woodside aspire à être un partenaire de choix. Pour y parvenir, nous devons respecter nos partenaires commerciaux et développer des relations à long terme.

### **Conflits d'intérêts et engagements externes**

Woodside respecte votre droit à la vie privée et à vous engager dans des activités en dehors du travail, sans lien avec votre emploi chez Woodside. Cependant, vous ne devez pas vous engager dans des activités qui :

- sont incompatibles avec vos responsabilités chez Woodside ou pourraient être perçues comme telles ; ou
- compromettent le niveau de votre performance, votre engagement dans votre travail ou votre capacité à prendre des décisions impartiales, ou pourraient paraître les compromettre.

Vous devez toujours être vigilant à propos des relations qui peuvent présenter un conflit avec les intérêts de Woodside ou sembler en présenter un. Il est de votre responsabilité d'identifier et de divulguer les engagements externes et circonstances suscitant un conflit d'intérêts (réel, potentiel ou perçu), conformément au présent Code d'éthique.

### **Conflits d'intérêts**

Les conflits d'intérêts peuvent survenir de nombreuses manières différentes. Parmi les situations courantes, citons :

- l'occupation de postes externes et les affiliations (voir également Engagements externes ci-dessous) ;
- les postes occupés par des proches ou des amis, ou leurs affiliations ;
- la recherche, l'attribution ou le maintien d'opportunités commerciales pour Woodside (notamment en influençant les réponses de Woodside aux appels d'offres) pour en retirer un profit personnel ou au bénéfice de membres de la famille proche ou d'amis ;
- l'offre ou l'acceptation de cadeaux ou divertissements à des moments inappropriés ;
- l'influence exercée sur les décisions de recrutement, les conditions d'emploi ou les évaluations de performance de Woodside concernant des proches ou des amis ;
- la détention d'actions ou d'autres investissements chez un concurrent, un client, un sous-traitant ou un fournisseur de Woodside (ou l'existence d'autres relations d'affaires avec un concurrent, client, fournisseur ou sous-traitant de Woodside) ;
- l'existence d'une relation personnelle étroite (par exemple, avec un autre collaborateur dans votre ligne hiérarchique directe ou autre, se traduisant par une superposition des rapports personnels et professionnels) susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu, notamment un risque d'avantage indu ou de violation de la confidentialité.

En règle générale, un conflit d'intérêts ne peut résulter de la simple détention d'actions d'une autre société, à moins que vous (ou un membre de votre famille proche ou un ami) déteniez un intérêt substantiel dans cette société et soyez en situation d'influencer ou contrôler les décisions prises par cette société concernant l'implication de Woodside à son égard.

### **Engagements externes**

Le fait de prendre ou maintenir des engagements externes peut également donner lieu à un conflit avec les intérêts de Woodside, par exemple, parce que :

- les intérêts commerciaux de l'organisation externe peuvent entrer en concurrence avec les intérêts de Woodside ;
- votre poste au sein de Woodside peut vous donner accès à des informations, contacts ou relations qu'il ne serait pas approprié d'utiliser à des fins de gains ou de bénéfices personnels ; ou
- votre engagement dans l'activité ou l'organisation extérieure, vu le nombre d'heures à y consacrer, peut avoir une incidence sur votre capacité à travailler en toute sécurité et efficacement en raison de la fatigue.

Vous ne devez pas :

- occuper des postes ou avoir des liens dans des organisations externes en relation d'affaires avec Woodside, si votre poste chez Woodside permet (ou pourrait être perçu par d'autres comme permettant) que vous influenciez ou contrôliez les décisions de Woodside concernant ces organisations externes ;
- avoir un second emploi ou exploiter votre propre entreprise (même sur votre temps libre et en dehors de votre lieu de travail chez Woodside), ou prendre tout autre engagement externe qui pourrait être en conflit (ou pourrait être perçu par d'autres personnes comme étant en conflit) avec les intérêts de Woodside ou vos obligations envers Woodside, sans l'approbation préalable du responsable de votre entité opérationnelle ou fonctionnelle ;
- être titulaire d'un mandat d'administrateur dans une société non cotée pour le compte de Woodside ou la représenter autrement (autre qu'une entité du groupe de sociétés Woodside, dans laquelle vous avez été nommé directeur) sans l'approbation préalable du responsable de votre entité opérationnelle ou fonctionnelle ; ni
- être titulaire d'un mandat dans une société cotée sans l'approbation préalable du Conseil d'administration de Woodside.

Vous devez faire preuve de bon sens et de jugement avant de vous engager dans des activités en faveur de la communauté ou l'administration publique, ou à vocation pédagogique ou sans but lucratif, afin d'éviter toute activité qui pourrait altérer la réputation de Woodside ou entraver votre capacité à exercer vos fonctions chez Woodside de façon professionnelle et impartiale.

### **Déclarations et autorisations**

Dès que vous avez connaissance d'une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou perçue, vous devez (a) immédiatement vous retirer de toute participation à l'activité concernée ; et (b) déclarer cette situation en utilisant le registre en ligne des conflits d'intérêts sur le site intranet de Woodside. Votre responsable hiérarchique doit s'assurer que votre déclaration est correctement examinée, notamment décider si vous pouvez reprendre toute discussion ou activité en lien avec ce conflit.

Si vous envisagez de prendre un engagement externe, vous devez obtenir l'approbation préalable du responsable de votre entité fonctionnelle ou opérationnelle en utilisant le registre en ligne des engagements externes sur le site intranet de Woodside.

Si vous recevez l'autorisation du responsable de votre entité fonctionnelle ou opérationnelle à ce sujet, il vous incombe de surveiller toute modification des circonstances communiquées (notamment, par exemple, un changement de fonction chez Woodside) qui vous obligerait à demander une nouvelle autorisation relative à ces circonstances modifiées, et vous êtes tenu de solliciter celle-ci au préalable.

Cette partie du Code d'éthique ne s'applique pas aux administrateurs non exécutifs de Woodside. Les administrateurs doivent respecter le [Document Recommandations relatives aux conflits](#)



[d'intérêts des administrateurs](#) et son [Supplément sur la détermination des conflits d'intérêts des administrateurs](#).

## **Pratiques commerciales**

Woodside s'engage à mener ses affaires et ses activités de façon intègre.

Nous ne recherchons pas obtenir un avantage compétitif par le biais de pratiques professionnelles illégales ou contraires à l'éthique.

Vous êtes tenu de traiter équitablement les clients, les prestataires de services, les fournisseurs, les sous-traitants, les concurrents et les collaborateurs de Woodside. Vous ne devez en aucun cas tirer un avantage indu de quiconque par toute pratique faisant intervenir une forme de manipulation, de dissimulation, d'utilisation abusive de l'information, de présentation fallacieuse des faits matériels ou autre pratique déloyale. Dans le cadre des activités de passation de marché, vous êtes tenu de respecter la Procédure Achats, notamment en veillant à ce que les conditions contractuelles approuvées soient en place avant l'achat de biens et services. Vous devez également respecter l'intégrité des processus pré et post adjudication de contrat, notamment en maintenant la confidentialité lorsqu'un sous-traitant ou un fournisseur potentiel a également des relations commerciales avec Woodside.

## **Lutte contre la corruption**

Woodside interdit les pots-de-vin et la corruption, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public, où que ce soit dans le monde.

La plupart des pays, y compris l'Australie, ont adopté des lois interdisant à toute personne physique ou morale d'offrir, de promettre ou de donner un pot-de-vin (qui peut inclure tout objet de valeur) à un particulier ou un fonctionnaire, et interdisant aux particuliers et aux fonctionnaires de solliciter ou d'accepter des pots-de-vin.

L'infraction aux lois de lutte contre la corruption en vigueur en Australie, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs est passible de sanctions sérieuses, parmi lesquelles des peines d'emprisonnement et des amendes. Ces sanctions s'appliquent à Woodside, ses partenaires commerciaux et/ou les tiers intervenant pour le compte de Woodside.

Vous ne devez en aucun cas offrir, promettre ni donner à quiconque un cadeau, un pot-de-vin, une incitation, une faveur, un paiement ou tout autre élément de valeur dans l'attente d'un traitement privilégié de Woodside, de ses collaborateurs ou de toute personne associée à Woodside. Vous ne devez en aucun cas solliciter ni accepter des pots-de-vin, des incitations, des faveurs, des paiements ou tout autre élément de valeur sous quelque forme que ce soit. Vous trouverez de plus amples informations dans la [Politique de lutte contre la corruption](#), la [Procédure de contrôle de la fraude et de la corruption](#), et les [Règles du tableau de bord du Code d'éthique](#) de Woodside.

En vertu de ces règles :

- L'échange de tout cadeau ou divertissement impliquant un ou plusieurs fonctionnaires, dont la valeur totale est supérieure à 50 AUD, requiert l'approbation préalable du Directeur juridique de Woodside (ou de son délégué) et doit être consigné dans le Registre des cadeaux et divertissements.
- L'échange de tout cadeau ou divertissement impliquant un ou plusieurs fonctionnaires et qui, quelle que soit sa valeur, peut être perçu comme visant à obtenir/conservé de manière inappropriée un avantage professionnel, requiert l'approbation préalable du Directeur juridique de Woodside (ou de son délégué) et doit être consigné dans le Registre des cadeaux et divertissements.
- L'échange de cadeaux ou de divertissements avec des tiers autres que des fonctionnaires, dont la valeur totale est supérieure à 50 AUD, ne requiert pas d'approbation préalable ni ultérieure, mais doit être consigné dans le Registre des cadeaux et divertissements. La seule exception à cette exigence concerne les repas d'affaires avec des tiers (autres que des

fonctionnaires), lorsque le repas est organisé aux fins de discuter d'affaires concernant Woodside et que le repas s'inscrit dans le cadre de la simple courtoisie (compte tenu du niveau hiérarchique des participants et de la juridiction dans laquelle le repas se déroule). Ces repas d'affaires n'ont pas à être consignés dans le Registre des cadeaux et divertissements.

- Le personnel de Woodside n'est pas tenu de consigner les offres de cadeaux ou de divertissement qu'il a refusées, sauf si l'offre a été refusée parce que le cadeau/divertissement aurait été excessif ou susceptible (ou pouvant être perçu comme susceptible) d'obtenir/de conserver de manière inappropriée un avantage professionnel.

Certains pays imposent des limites strictes quant à la valeur des cadeaux et divertissements qui peuvent être légalement proposés aux fonctionnaires. Il vous incombe de vous assurer que vous êtes familiarisé avec les restrictions en vigueur, ainsi qu'avec la définition au sens large de ce qu'est un « fonctionnaire ».

Des détails et informations plus précis figurent dans la Politique de lutte contre la corruption de Woodside.

### **Gestion des agents et représentants locaux**

Les pratiques commerciales ou d'autres conditions peuvent imposer à Woodside de recourir à des agents ou représentants locaux pour représenter les intérêts de Woodside.

La procédure et les approbations exigées pour la nomination d'un agent ou d'un représentant local sont énoncées dans la [Politique de lutte contre la corruption](#) de Woodside. Elles reconnaissent que Woodside est responsable des actes de ses agents et représentants et doit en conséquence veiller à ce que tout agent ou représentant local soit choisi avec soin et soit pleinement conscient des attentes de Woodside dans le cadre de ses relations professionnelles avec et pour le compte de Woodside.

### **Gestion des fournisseurs, sous-traitants et participants à notre joint-venture**

Nous nous engageons à respecter les normes de comportement personnel et professionnel exposées dans le Code d'éthique et à utiliser notre sphère d'influence pour exiger de nos partenaires qu'ils adoptent des normes de comportement personnel et professionnel équivalentes.

Dans le cadre de nos opérations conjointes, nous appliquerons ces engagements partout où Woodside agit en tant qu'opérateur. Lorsque Woodside n'est pas opérateur, nous ferons en sorte d'influencer les participants à notre joint-venture de telle sorte que l'opération conjointe adopte des engagements similaires. En outre, nous nous engageons à :

- rechercher des participants à notre joint-venture dont les politiques sont cohérentes avec celles de Woodside ;
- combiner les compétences complémentaires, la technologie et l'expérience appropriées pour améliorer l'efficacité ; et
- faire connaître à nos sous-traitants et fournisseurs les engagements et les attentes de Woodside et leurs responsabilités dans leur mise en œuvre.

Lorsqu'il intervient en tant qu'opérateur dans le cadre d'une joint-venture impliquant d'autres parties, Woodside a :

- des devoirs contractuels en vertu de l'accord d'exploitation de la joint-venture ; et
- un devoir en tant qu'agent de tous les participants à notre joint-venture. Cela impose à Woodside de s'assurer que sa position en tant qu'opérateur n'est pas utilisée de manière inappropriée en vue d'obtenir un avantage pour Woodside ou une autre partie, ou de nuire à la joint-venture.

Les collaborateurs de Woodside doivent être en mesure de distinguer clairement les décisions à prendre et les mesures à appliquer par Woodside pour son propre chef ou à titre de participant à une joint-venture (lorsque Woodside est libre d'agir dans ses propres intérêts économiques, sous

réserve de devoirs contractuels limités), et à des décisions et actions prises par Woodside en sa capacité d'opérateur (lorsque la liberté d'action de Woodside est contenue dans les responsabilités contractuelles et d'agence afférentes au rôle d'opérateur).

## **LE GOUVERNEMENT**

Woodside se conforme à l'ensemble des lois et réglementations adoptées par le gouvernement et qui s'appliquent à ses activités partout dans le monde.

### **Respect des lois et réglementations**

Vous êtes tenu de respecter l'ensemble des lois et réglementations liées à vos activités et aux opérations de Woodside. Cela inclut la compréhension des lois et réglementations qui vous concernent, en tant que personne ordinaire, en relation avec votre poste particulier et avec le pays dans lequel vous travaillez.

Si vous travaillez en dehors de l'Australie, vous devriez savoir que :

- Les principes, pratiques et normes exposés dans le Code d'éthique s'appliquent aux activités professionnelles dans tous les pays dans lesquels Woodside intervient ou exerce ses activités.
- La législation locale peut différer des lois australiennes et les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines conduites qui sont admises dans d'autres pays. Dans ce contexte, nous nous conformerons, au minimum, aux exigences légales locales en vigueur dans les pays où Woodside intervient ou exerce ses activités. Si une norme plus élevée est exigée par les politiques ou le Code d'éthique de Woodside, ou est autrement adoptée par Woodside pour cette opération ou cette activité particulière et est conforme à la législation locale, nous nous conformerons à cette norme plus exigeante.

Les responsables de Woodside sont chargés de veiller à ce que toutes les personnes placées sous leur supervision aient connaissance des obligations et exigences légales qui concernent leur domaine de responsabilité et à ce qu'une formation régulière soit dispensée en relation avec lesdites obligations et exigences.

### **Recherche d'un avis juridique**

Les lois qui régissent les activités de Woodside sont complexes ; toutefois, l'ignorance de la loi ne saurait vous excuser, ni excuser Woodside pour tout non-respect de ces obligations légales.

En cas de doute quant aux lois et réglementations concernant votre travail ou à la législation du pays dans lequel vous travaillez, vous devriez demander conseil à un membre de l'équipe juridique de Woodside. Les questions relatives à la fiscalité doivent être adressées à un membre du service Fiscalité de Woodside.

### **Pratiques commerciales et lois antitrust**

La plupart des pays ont adopté des lois visant à promouvoir la concurrence dans les affaires et à protéger les intérêts des consommateurs. Ces lois interdisent les accords ou les ententes anticoncurrentiels entre concurrents, certains arrangements de fourniture ou de distribution « exclusive », l'utilisation impropre du marché pour nuire à la concurrence, les fusions anticoncurrentielles et toute conduite trompeuse ou mensongère.

Vous ne devez pas vous livrer (ni participer de quelque manière que ce soit) à toute conduite contrevenant à ces lois. La collusion, qui implique des ententes avec des concurrents concernant les prix, les volumes, les conditions de vente, etc. ne sera pas tolérée par Woodside.

Une infraction à ces lois vous expose à des conséquences potentiellement sérieuses, pouvant inclure des peines de prison et des amendes. Les entreprises ou les consommateurs qui subissent un préjudice résultant d'une conduite illégale peuvent aussi être en mesure de poursuivre Woodside ou de vous poursuivre personnellement en justice pour obtenir des dommages intérêts.

Si vous avez des questions à propos du droit de la concurrence ou des préoccupations à propos d'une transaction spécifique, vous devriez demander conseil à un membre de l'équipe juridique de Woodside.

## **Échanges avec les organismes de régulation et les représentants du gouvernement**

L'aptitude de Woodside à exercer ses activités est directement affectée par les prises de décision du gouvernement. Nous nous efforçons d'entretenir des relations constructives avec les gouvernements de tous les pays dans lesquels Woodside est présent. Dans certains pays et certaines juridictions locales, il peut être difficile d'identifier correctement les personnes qui doivent être considérées comme des fonctionnaires ou des représentants de fonctionnaires. Vous devez donc faire preuve de prudence en cas de doute. Des détails et informations plus précis figurent dans la [Politique de lutte contre la corruption](#) de Woodside.

### **Partage d'informations et lobbying politique**

Woodside organise des débats concernant ses politiques et partage ses points de vue sur les questions relatives aux politiques liées à l'entreprise et aux activités de Woodside. L'échange d'informations et d'opinions est essentiel pour une prise de décision éclairée de la part des fonctionnaires comme de Woodside.

Vous ne devez communiquer des informations concernant Woodside ou ses activités, l'entreprise ou ses opérations aux gouvernements uniquement lorsque :

- vous êtes autorisé à fournir ces informations dans le cadre de la fonction que vous exercez chez Woodside ;
- vous vous êtes assuré que les informations sont complètes et exactes ;
- vous avez obtenu les approbations exigées dans la [Procédure d'engagement avec les parties prenantes externes](#) de Woodside.

Si, dans le cadre de votre poste, vous êtes autorisé à apporter un soutien à Woodside ou à représenter Woodside dans des questions concernant le gouvernement, vous devez vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations afférentes à la participation des entreprises dans les affaires publiques et veiller à ce que ce soutien s'exerce d'une manière conforme aux valeurs de Woodside.

### **Cadeaux et divertissements**

Vous ne devez pas offrir, promettre ni donner des cadeaux ou des divertissements à des fonctionnaires aux fins d'exercer sur ces derniers une influence inappropriée en vue d'obtenir un avantage injustifié ou de bénéficier d'un traitement de faveur. D'une manière très générale, les « fonctionnaires » comprennent les employés du gouvernement du pays et des gouvernements étrangers, les personnalités politiques, les partis et les candidats politiques, les employés d'organisations publiques internationales et d'entreprises publiques et les autres personnes agissant à titre officiel (y compris celles qui y sont autorisées par la coutume ou les conventions). La section « Lutte contre les pots-de-vin et la corruption » du présent Code d'éthique fournit des informations à propos des exigences de Woodside en termes d'échange de cadeaux et de divertissements avec des fonctionnaires.

Vous trouverez également de plus amples informations dans la [Politique de lutte contre la corruption](#) de Woodside.

### **Déplacements parrainés**

Woodside interdit le paiement des frais de déplacement et des dépenses liées au déplacement de fonctionnaires (sauf si ledit paiement a été approuvé par le PDG ou par le Senior Vice President, Corporate & Legal, en sa qualité de délégué du PDG). Vous trouverez également de plus amples informations dans la [Politique de lutte contre la corruption](#) de Woodside.

## **Contributions politiques, appartenance à des forums de mise en réseau politiques et participation à des réceptions politiques**

Woodside ne fait pas de dons à des fonds de financement de campagnes électorales pour quelque parti, personnalité politique ou candidat que ce soit présentant sa candidature à un poste officiel dans quelque pays que ce soit. Vous ne devez pas, en votre capacité officielle chez Woodside, faire de tels dons. Cela ne vous empêche pas d'adhérer ou d'être membre d'un parti politique, à titre privé et pendant votre temps libre.

Tous les autres dons et contributions politiques provenant de Woodside requièrent l'approbation du Conseil d'administration. L'appartenance à des forums de mise en réseau de partis politiques est considérée comme une contribution politique et nécessite l'approbation du Conseil. Le Conseil a délégué au PDG l'autorité d'approbation des adhésions à des forums de mise en réseau de partis politiques en Australie-Occidentale à un montant maximum de 5 000 AUD (taxes comprises) par parti politique et par an.

Dans certaines circonstances, une raison professionnelle légitime peut vous amener à assister à des réceptions données par des partis politiques pour le compte de Woodside. La participation à ces réceptions doit être approuvée par le vice-président des Affaires générales. Woodside conserve un registre des participations et du coût des participations à ces différentes réceptions.

## **Transparence**

Un enregistrement précis et pouvant faire l'objet d'un audit portant sur l'ensemble des cadeaux, divertissements et paiements à des fonctionnaires doit être tenu, conformément aux principes comptables généralement acceptés. Aucune donnée ne peut être entrée dans les livres de Woodside qui fausse ou déguise la nature véritable d'une quelconque transaction.

Vous trouverez de plus amples informations sur la politique relative aux cadeaux, divertissements, déplacements, réceptions et contributions politiques, et déplacements parrainés dans la [Politique de lutte contre la corruption](#), les [Règles du tableau de bord du Code d'éthique](#) et la [Procédure relative aux contributions politiques](#) de Woodside.

## **NOS COMMUNAUTÉS**

Woodside veille sur ses collaborateurs et sur ses communautés. Nous établissons des partenariats durables avec les gouvernements hôtes, les communautés et les principales parties prenantes des lieux où nous intervenons.

Woodside reconnaît et respecte les droits de l'homme élémentaires pour tous et s'assure de ne pas être complice de violations des droits de l'homme commises par d'autres.

Woodside respecte, prend en compte les intérêts de ses parties prenantes et y répond. Nous nous engageons à :

- engager un dialogue et des consultations avec les communautés locales et leurs représentants, les organisations non gouvernementales et les gouvernements à tous les niveaux afin de faire en sorte que les impacts réels et potentiels résultant des opérations de Woodside soient identifiés et correctement gérés ;
- tenir compte des conséquences des développements majeurs sur les communautés locales, l'infrastructure locale et le risque de conflit et de son impact pour la sécurité.
- nous efforcer de prévenir les actes d'esclavage et de traite des êtres humains dans les propres opérations de Woodside comme dans celles des tiers qui fournissent des produits et des services à Woodside ;

Des informations plus précises figurent dans la Politique relative aux communautés durables et des Droits de l'homme de Woodside.

Tout engagement de Woodside auprès de parties prenantes externes doit respecter les obligations énoncées dans la [Procédure relative à l'engagement avec les parties prenantes externes](#).

## Investissement social

L'approche de Woodside en ce qui concerne les parrainages d'entreprise et les donations à des projets communautaires est déterminée au niveau approprié avec avis les unités opérationnelles et les divisions concernées.

Vous ne devez pas effectuer de dons à des organisations caritatives ni organiser d'œuvres philanthropiques au nom de l'entreprise en vue d'inciter une personne, une organisation ou un gouvernement à prendre une décision professionnelle en faveur de Woodside. Vous devez demander l'approbation des Affaires générales et respecter les procédures classiques de vérification préalable pour vous assurer que tout engagement ou versement de don ou de parrainage est conforme à la législation de lutte contre la corruption en vigueur.

Vous avez droit à 12 heures de congé pour bénévolat par an et nous vous incitons à donner votre temps à des projets d'aide aux communautés. Cela peut se dérouler dans le cadre d'un volontariat par équipes ou basé sur des compétences. Des programmes de bénévolat établis et parrainés par Woodside sont à votre disposition, mais vous pouvez également vous porter volontaire auprès d'une organisation à but non lucratif approuvée. Toutes les activités de bénévolat doivent être approuvées par le responsable de votre unité opérationnelle ou fonctionnelle.

Vous trouverez plus d'informations dans la [Politique relative aux communautés durables](#) de Woodside.

## Initiatives en faveur des autochtones

Nous nous engageons à entretenir des relations pérennes et bénéfiques avec les communautés autochtones dont les terres traditionnelles accueillent nos activités.

Nous nous efforçons de comprendre et de respecter les diversités culturelles et sociales qui influencent les relations de Woodside avec les communautés autochtones.

Vous trouverez plus d'informations dans la [Politique relative à l'inclusion et à la diversité](#) de Woodside.

## Initiatives en faveur des clients

La satisfaction du client est très importante pour le succès de Woodside. Nous nous efforçons de comprendre les exigences de nos clients, de leur proposer des produits de haute qualité qui répondent, voire dépassent leurs attentes et de leur fournir tout ce que nous avons convenu ou ce que nous nous sommes engagés par contrat à leur livrer.

Notre politique consiste à :

- identifier et gérer les risques associés à nos produits ;
- spécifier les précautions requises pour manipuler et transporter nos produits et prendre des mesures raisonnables pour les communiquer aux collaborateurs, clients et autres personnes susceptibles d'être concernées ;
- nous conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant la sécurité des produits et appliquer des normes responsables lorsqu'il n'existe pas de loi ni de réglementation ;
- collaborer avec les organismes gouvernementaux et d'autres, le cas échéant, afin d'élaborer des lois, des réglementations et des normes responsables reposant sur des données scientifiques fiables et la prise en compte des risques ;
- inclure l'identification et le contrôle des effets potentiellement néfastes sur la santé, la sécurité et l'environnement dans la planification et le développement de nos projets ; et
- procéder à des révisions et des évaluations appropriées de nos opérations afin de mesurer la progression et d'encourager le respect de cette politique.

*Révisé par le Conseil d'administration de Woodside Petroleum Ltd le 7 décembre 2018*